

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2022

28 septembre 2010

SOMMAIRE

1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l.	97031	Bluestar Silicones International S.à r.l. ...	97056
Admiral Global & International S. à r.l. ..	97029	Calmena Luxembourg Holding	97038
Admiral Institutional S.à r.l.	97039	C. Karp-Kneip Constructions S.A.	97035
Aero Investment S.à r.l.	97055	C. Karp-Kneip Matériaux S.A.	97035
Akuo Investment Management S.A.	97034	Coller Partners 404 S.C.A.	97055
Albireo Properties S.à r.l.	97042	Dalcom S.A.	97045
ALC International S.A.	97043	Distrielec S.A.	97021
Alpha Finance S.A. - SPF	97043	Enjoy Eat S.à r.l.	97052
alter immobilier s.à r.l.	97041	EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l.	97041
alter immobilier s.à r.l.	97041	Fiocco S.A.	97025
AMB Bonneuil Holding S.à r.l.	97044	Fiocco S.A. SPF	97025
AMB Canada Finco S.à r.l.	97044	Fondation Jean Think. Fonds de Secours	97035
AMB Canada Holding S.à r.l.	97044	Heco Reassurantie S.A.	97038
Amber Properties S.à r.l.	97042	Husky Injection Molding Systems	97039
AMB European Finco	97045	Insight Finance S.A.	97039
AMB Le Havre Holding S.à r.l.	97045	Manpower Luxembourg S.A.	97040
AMB Paris Nord 2 Holding 4 S. à r.l.	97045	McKesson Information Solutions Finance S.à r.l.	97038
AMB Port of Rouen Holding S. à r.l.	97054	Olivant Investments Switzerland S.A.	97040
AMB St Pathus Holding S. à r.l.	97054	Prodest Finance S.A.	97041
AMB Villebon Holding S.à r.l.	97054	Pylos Luxembourg S.A.	97027
Applied Technologies, S.à r.l.	97044	Siamstores S.A.	97030
Arrado S.A.	97055	Teamaudit S.A.	97020
Asciano Invest S.A.	97034	Traviata S.A.	97029
Atech Corporation S.A.	97043	Uicolan S.à r.l.	97029
Atex International	97055	Vector Luxembourg S.A.	97030
ATIM Holdings S.à r.l.	97055	Viedma S.A.	97030
A.T.U. Luxembourg S.à r.l.	97042	VIII Euro Eco Hotels S.à r.l.	97030
Autonomy Capital Two	97034	Vindobona Finance Beta S.A.	97040
Avenches S.à r.l.	97043	Wahaca International Holdings S.à r.l. ...	97031
Barn Properties S.à r.l.	97056	WE Brand S.à r.l.	97031
Belgofin Holding S.A.	97056		
Berkeley Luxembourg S.à r.l.	97010		
Bilku 2	97042		

Berkeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.898.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July,

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Hamilton Standard Canada, Inc., a company incorporated under the laws of Quebec (Canada), with registered office at 1000 De La Gauchetière Street West, Suite 900, Montreal, Quebec H3B 5H4, Canada, registered with the Enterprise Register of Quebec under the number 1140742322,

represented by Ms. Aziza GOMRI, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in Windsor Locks on 14th July, 2010. Which proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy

holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Berkeley Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company is further entitled to hold any position as, and exercise the functions of, general partner, manager or director in any company with registered office in the Grand-Duchy of Luxembourg that belongs to the same group of companies as the Company.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs

to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000.-) divided into thirty-five thousand (35,000) shares, with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 9. Management. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least two managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Manager(s)" and "Category B Manager(s)" (collectively, the "Managers", each being a "Manager"). "Category B Managers" must be Luxembourg residents.

Each Manager will be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. The Managers need not be shareholders of the Company. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Category A Managers may be represented by another Category A Manager only. Category B Managers may be represented by another Category B Manager only.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 12. General Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Managers shall determine.

The Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 17. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of April of each year, at 11.30 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 21. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 22. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 24. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 25. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, upon recommendation by the Board of Managers, shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 26. Interim Dividends. The Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law. Subscription and Payment The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Hamilton Standard Canada, Inc.	35,000	USD 35,000
Total:	35,000	USD 35,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

Transitory Provisions The first financial year will begin on the present date and will end on December 31st, 2010.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at seven (7) the number of Managers for an unlimited period:

Category A Managers:

- Mr Christopher WITZKY, born in New York, USA on 17 May 1957, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA;
- Mr Evan SMITH, born in New York, USA on 21 January 1956, with professional address at 65 Avenue de Colmar, Tour Albert 1^{er}, 92507 Rueil-Malmaison, France;
- Mr Christian IDCZAK, born in Paris, France on 26 August 1963, with professional address at 65 Avenue de Colmar, Tour Albert 1^{er}, 92507 Rueil-Malmaison, France;
- Mr Kurt PERCY, born in Connecticut, USA on 5 April 1971, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA;

Category B Managers:

- Mr Johannes DE ZWART, born in 'S-Gravenhage, The Netherlands on 19 June 1967, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Robert VAN 'T HOEFT, born in Schiedam, The Netherlands on 13 January 1958, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and
- Mr Martinus WEIJERMANS, born in 'S-Gravenhage, The Netherlands on 26 August 1970, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Hamilton Standard Canada, Inc., une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social à 1000 De La Gauchetière Street West, Suite 900, Montreal, Quebec H3B 5H4, le Canada, enregistrée auprès du Registre des entreprises du Québec sous le numéro 1140742322,

représentée par Mme Aziza GOMRI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée à Windsor Locks le 14 juillet 2010. Laquelle procuration après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Berkeley Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

Par ailleurs, la Société est autorisée à avoir toute position de, et exercer les fonctions de, commandité, gérant ou administrateur dans toute société ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg qui appartient au même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 35.000,-) divisé en trente-cinq mille (35.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Liquidation d'un actionnaire. L'incapacité, la faillite ou la liquidation ou toute autre événement similaire affectant l'actionnaire unique ou tout autre actionnaire n'entraînera pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé d'au moins deux gérants de deux catégories, respectivement nommé "Gérant(s) de catégorie A" et "Gérant(s) de catégorie B" (collectivement, les "Gérants", individuellement, un "Gérant"). Les "Gérants de catégorie B" doivent être résidents luxembourgeois.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Les Gérants peuvent ne pas être des actionnaires de la Société. Ils peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Le Conseil de Gérance ne délibérera que valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée par une procuration et avec au moins la présence d'un "Gérant de catégorie A" et un "Gérant de catégorie B". Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à la majorité simple incluant au moins le vote favorable d'un "Gérant de catégorie B". En cas de partage de voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Un "Gérant de catégorie A" ne peut être représentés que par un "Gérant de catégorie A". Un "Gérant de catégorie B" ne peut être représenté que par un "Gérant de catégorie B".

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents à la réunion. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 14. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 17. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier lundi du mois d'Avril de chaque année, à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 22. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 26. Dividendes Intérimaires. Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Hamilton Standard Canada, Inc.	35.000	USD 35.000
Total:	35.000	USD 35.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, représentant tout le capital, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à sept (7) pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

- M Christopher WITZKY, né à New York, Etats-Unis, le 17 mai 1957, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, Etats-Unis;

- M. Evan SMITH, né à New York, Etats-Unis, le 21 janvier 1956, ayant son adresse professionnelle à 65 avenue de Colmar, tour Albert 1^{er}, 92507 Rueil-Malmaison, France;

- M. Christian IDCZAK, né à Paris, France, le 26 août 1963, ayant son adresse professionnelle à 65 avenue de Colmar, tour Albert 1^{er}, 92507 Rueil-Malmaison, France;

- M. Kurt PERCY, né au Connecticut, Etats-Unis, le 5 avril 1971, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, Etats-Unis;

Gérants de catégorie B:

- M. Johannes DE ZWART, né à 'S-Gravenhage, Pays-Bas, le 19 juin 1967, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Robert VAN 'T HOEFT, né à Schiedam, Pays-bas, le 13 janvier 1958, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- M. Martinus WEIJERMANS, né à 'S-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. GOMRI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32484. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010111123/590.

(100126006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Teamaudit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 139.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108783/9.

(100122616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Distrielec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 154.799.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CONDOR HOLDINGS CO. LIMITED, une société constituée à Hong Kong le 19 août 2009, avec siège social au 3908, Two Exchange Square, 8, Connaught Place Central, Hong Kong, certificat d'incorporation numéro 1364182, représentée par son directeur (Director), Monsieur Patrice Helaudais, administrateur de société, né le 4 mai 1969 à Strasbourg, résidant à la résidence Jumeira Beach, Murjan 5, apt 2002, Dubai, Emirats Arabe Unis.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DISTRIELEC S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Schuttrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce en général, l'import et l'export de matériel électrique et photovoltaïque et de tout matériel accessoire y afférent, ainsi que toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Art. 7. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 8. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11 . Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué et/ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un doit être administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures de chaque année, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunira en 2011.

3) Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un président et/ou d'un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, l'intégralité des actions a été souscrite comme suit:

- CONDOR HOLDINGS CO LIMITED, précitée, mille actions 1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, CONDOR HOLDINGS CO LIMITED, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Christophe Lambert, administrateur de société, né le 21 février 1972 à Aye (Belgique) demeurant à Villa 63, 45th Street, Um Suqueim 2, Dubai, Emirats Arabes Unis.

- Monsieur Patrice Helaudais, administrateur de société, né le 4 mai 1969 à Strasbourg (France), résidant à la résidence Jumeira Beach, Murjan 5, appt 2002, Dubai, Emirats Arabe Unis,

- Monsieur Michael Petit, administrateur de société, né le 3 août 1970 à Uccle (Belgique) , demeurant à Villa 35, Street 3, Springs 6, Dubai, Emirats Arabes Unis.

- Monsieur Georges Mergen, administrateur de société, né le 20 juin 1954 à Luxembourg, demeurant à 1, rue de Wormeldange, L – 7390 Blaschette.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 30.718.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

3.- Est nommé président du conseil d'administration:

- Monsieur Patrice Helaudais, précité.

4.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Georges Mergen, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2013, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

5.- Le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant, agissant comme dit ci-avant, attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HELAUDAIS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 août 2010. Relation: ECH/2010/1126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 août 2010.

Référence de publication: 2010109158/215.

(100123437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

**Fiocco S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Fiocco S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.479.

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "FIOCCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37479 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 333 du 7 septembre 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Camille HELLINCKX:

- en date du 18 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 31 octobre 1992, et

- en date du 6 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 22 septembre 1995;

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie en euros par l'assemblée générale tenue en date du 8 mai 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1116 du 23 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transformation de la société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

2. Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination FIOCCO S.A. SPF."

3. Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

4. Modification de la deuxième phrase de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) à cinq millions deux cent cinquante mille euros (EUR 5.250.000,-), le cas échéant par l'émission de soixante mille (60.000) actions sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes."

5. Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que les lois modificatives trouveront leur application partout où il n'a n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), avec effet en date de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (Premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination FIOCCO S.A. SPF."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la deuxième phrase du 2^{ème} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) à cinq millions deux cent cinquante mille euros (EUR 5.250.000,-), le cas échéant par l'émission de soixante mille (60.000) actions sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que les lois modificatives trouveront leur application partout où il n'a n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2010. LAC/2010/33285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010109179/110.

(100123264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Pylos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.877.

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PYLOS LUXEMBOURG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.877, avec siège social à -1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1056 du 5 juin 2007.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mme Stephanie RIZZO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Stephanie RIZZO, précitée

Madame la présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Introduction de 3 catégories d'actions et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts relatif au capital social.

2. Introduction de 2 catégories d'administrateurs et modification subséquente des articles 6 à 12 des statuts.

3. Nominations statutaires

4. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mme la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer 3 catégories d'actions, A, B et C, qui seront toutes des actions ordinaires. Les 100 actions existantes, représentatives de l'intégralité du capital social, sont réparties entre les 3 catégories comme suit:

- 98 actions de catégorie A

- 1 action de catégorie B

- 1 action de catégorie C

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts relatif au capital social, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,(trente et un mille euros) représenté par 98 (quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie A, une (1) action de catégorie B et une (1) action de catégorie C, toutes d'une valeur nominale de EUR 310,-(trois cent dix euros)».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer 2 catégories d'administrateurs, A et B.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les articles 6 à 12 des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sont répartis en deux catégories: la catégorie A et la catégorie B.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres de chaque catégorie est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit, ainsi que par visioconférence ou tout moyen de communication permettant leur identification.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres de catégorie A et de catégorie B présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances, et au minimum par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, pour autant que cet administrateur-délégué soit titulaire de l'autorisation de faire le commerce. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude Baer de ses fonctions d'administrateur, avec effet immédiat. L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de procéder à la nomination de deux nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2013:

- La société Pylos Europe S.A., 16, avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, avec comme représentant permanent au sein du conseil d'administration de Pylos Luxembourg Monsieur Tom Deckers

- La société Assets Invest Sprl, Schoonzichtstraat 6, B-9051 StDenijs-Westrem, avec comme représentant permanent au sein du conseil d'administration de Pylos Luxembourg Monsieur Alex de Witte.

L'assemblée décide d'assigner aux administrateurs en fonction les catégories suivantes:

Administrateur de Catégorie A

- Vincent Boutens Sprl, 9 avenue Champel, B-1640 Rhode-saintgenèse, avec comme représentant permanent au sein du conseil d'administration de Pylos Luxembourg Monsieur Patrick Vincent Boutens.

Administrateurs de catégorie B

- RAMKO Sprl, 199, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, avec comme représentant permanent auprès du conseil de Pylos Luxembourg, Monsieur Edward De Neve.

- La société Pylos Europe S.A., 16, avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, avec comme représentant permanent au sein du conseil d'administration de Pylos Luxembourg Monsieur Tom Deckers.

- La société Assets Invest Sprl, Schoonzichtstraat 6, B-9051 StDenijs-Westrem, avec comme représentant permanent au sein du conseil d'administration de Pylos Luxembourg Monsieur Alex de Witte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. RIZZO, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 juillet 2010, LAC/2010/33350: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2010.

Référence de publication: 2010108725/111.

(100122337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Traviata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.432.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 août 2010:

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec pouvoir de signature conjointe.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010108787/12.

(100122778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Unicolan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 89.833.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108793/9.

(100122803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 118.046.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Manager

Référence de publication: 2010109407/24.

(100122456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Vector Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 147.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 9 août 2010. Signature.

Référence de publication: 2010108794/11.

(100122808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Viedma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108798/9.

(100122691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

VIII Euro Eco Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 126.515.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 6 mai 2010, les gérants ont accepté la démission de Michael Murphy, avec adresse au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 7 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010108799/12.

(100122699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Siamstores S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 2-4, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg B 65.244.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2010

Les actionnaires de la société SIAMSTORES S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Madame Danièle GEISEN, employée privée, demeurant à Prettingen
- Monsieur Carlo GRUTZMACHER, ouvrier, demeurant à Luxembourg
- La société OELSNER FINANCIAL CORP., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques)

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010110048/22.

(100124135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Wahaca International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 153.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010108801/10.

(100122348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.375.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 6 mai 2010, les gérants ont accepté la démission de Michael Murphy, avec adresse au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 7 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010108803/12.

(100122696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

WE Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 152.680.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Us, Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Waalfin Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 57.449 (the "Sole Shareholder"),

represented by Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, declared that it is the sole shareholder of WE Brand S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.680, with a share capital of EUR 1,000,000.-, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1198, of 8 June 2010 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not yet been amended.

The appearing party, represented as above mentioned, has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article 22 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of February and ends on the last day of the month of January every year."

2. To amend article 17 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 10 July of each year, at 10 a.m."

3. To resolve that the first financial year of the Company began on the date of incorporation of the Company on 12 April 2010 and will end on 31 January 2011.

4. To appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as statutory auditor of the Company until the annual general meeting of the Company to be held in 2011.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 22 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of February and ends on the last day of the month of January every year."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 17 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 10 July of each year, at 10 a.m."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved that the first financial year of the Company began on the date of incorporation of the Company on 12 April 2010 and will end on 31 January 2011.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, as statutory auditor of the Company until the annual general meeting of the Company to be held in 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am dreiundzwanzigsten Juli,

Vor Uns, Joseph Elvinger, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Waalfin Holding S.A., eine unter luxemburgischem Recht gegründete Aktiengesellschaft (société anonyme), mit eingetragenen Sitz in der 17, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 57.449 (die "Alleingesellschafterin"),

hierbei vertreten von Alexander Koch, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg, kraft Vollmacht, die, nach Paraphierung und Unterzeichnung "ne varietur" durch den Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar, zwecks Eintragung an diese Urkunde angeheftet wird.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärte, dass sie die Alleingesellschafterin von WE Brand S.à r.l. ist, einer unter luxemburgischem Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenen Sitz in der 17, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 152.680 eingetragen, mit einem Stammkapital von EUR 1.000.000,-, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 12. April 2010, im Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, Nummer 1198, vom 8. Juni 2010, veröffentlicht (die "Gesellschaft"). Die Gesellschaftssatzung wurde bisher nicht abgeändert.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, ist vollständig über die auf Grundlage der folgenden Tagesordnung zu treffenden Beschlüsse informiert worden:

Tagesordnung

1. Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 22. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Februar und endet am 31. Januar eines jeden Jahres."

2. Artikel 17 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 17. Jahreshauptversammlung der Gesellschafter.** Die Jahreshauptversammlung der Gesellschafter, abzuhalten falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, wird am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen in der Einladung angegebenen Ort am 10. Juli jeden Jahres um 10 Uhr abgehalten."

3. Zu beschließen, dass das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft mit Gründung der Gesellschaft am 12. April 2010 begann und zum 31. Januar 2011 endet.

4. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als gesetzlichen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur in 2011 abzuhaltenden Jahreshauptversammlung der Gesellschaft zu ernennen.

5. Sonstiges.

Die erschienene Partei, vertretenden wie oben erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die folgenden Beschlüsse aufzuzeichnen:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 22. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Februar und endet am 31. Januar eines jeden Jahres."

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, Artikel 17 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 17. Jahreshauptversammlung der Gesellschafter.** Die Jahreshauptversammlung der Gesellschafter, abzuhalten falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, wird am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen in der Einladung angegebenen Ort am 10. Juli jeden Jahres um 10 Uhr abgehalten."

Dritter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, dass das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft mit Gründung der Gesellschaft am 12. April 2010 begann und zum 31. Januar 2011 endet.

Vierter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, dass PricewaterhouseCoopers S.à r.l., eine unter luxemburgischem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz in 400, Route d'Esch, L-1014 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 65.477 eingetragen, als gesetzlichen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur in 2011 abzuhaltenden Jahreshauptversammlung der Gesellschaft zu ernennen.

Kosten

Die aufgrund der vorliegenden Urkunde von der Gesellschaft zu tragenden Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen jedweder Art werden auf 1.500.- Euros geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der English versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Antrag der obengenannten Person diese notarielle Urkunde in English verfasst wurde, mit einer deutschen Übersetzung im Anschluss; auf Antrag derselben Person ist im Falle einer Diskrepanz zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text maßgeblich.

Hierüber wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, am Tag wie eingangs dieser Urkunde erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde gegenüber der anwesenden Person, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe zusammen mit dem Notar diese Originalurkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: A. KOCH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33440. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (unterzeichnet): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109379/140.

(100123469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Akuo Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 142.452.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration

En date du 6 juillet 2010, le conseil d'administration a nommé Stéphane Boudon, employé, demeurant à Rua Ubirajara Carneiro 100, Fortaleza, BR-CE CEP 60177-080, Brésil, en tant que administrateur-délégué, et ce avec effet rétroactif au 17 octobre 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Lors de ce même conseil, le conseil d'administration a décidé de nommer Stéphane Boudon, employé, demeurant à Rua Ubirajara Carneiro 100, Fortaleza, BR-CE CEP 60177-080, Brésil, en tant que président du conseil d'administration, et ce avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010108810/18.

(100121605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Asciano Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.524.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, tenue en date du 03 août 2010 que.

Le mandat, en qualité d'Administrateur-délégué de Madame Mireille GEHLEN, prend fin avec effet immédiat.

Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010108813/15.

(100121949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.598.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 20 juillet 2010 a été informé par Messieurs Riccardo MORALDI et Michele CANEPA du non-renouvellement de leurs candidatures aux fonctions de gérants de la société et a décidé de nommer en remplacement:

- M. Christopher JUSTE, gérant, administrateur de sociétés, 45, Am Wenkel, L-8086 Bertrange.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

En outre l'associé unique, dans ses résolutions du 20 juillet 2010 a renouvelé le mandat du gérant:

- M. Richard HAWEL, gérant, administrateur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 9 août 2010.
Pour AUTONOMY CAPITAL TWO
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2010109556/21.

(100123613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

C. Karp-Kneip Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 25.351.

—
Extraits des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Des actionnaires tenues le 1^{er} juin 2010 à Luxembourg

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de reviseur d'entreprise à la société H.R.T. Révisions S.A., numéro d'immatriculation B51238, sise 23, Val Fleuri. L-1526 Luxembourg pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2011.

Pour C. Karp-Kneip Constructions S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010108817/14.

(100121756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

C. Karp-Kneip Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 25.352.

—
Extraits des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Des actionnaires tenues le 02 juin 2010 à Luxembourg

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de reviseur d'entreprise à la société H.R.T. Révisions S.A., numéro d'immatriculation B51238, sise 23, Val Fleuri. L-1526 Luxembourg pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2011.

Pour C. Karp-Kneip Matériaux S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010108818/14.

(100121758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Fondation Jean Think. Fonds de Secours, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Remerschen,

R.C.S. Luxembourg G 146.

—
Bilan au 31 décembre 2009

Approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 mai 2010

Secrétariat: Moris Gérard

1, rue du Lavoir

L-4804 Rodange

Tel: 50.25.74

Bilan au 31/12/2009

		31-12-08	31-12-09	Compte
Actif	Terrains et immeubles	752.347,58	752.347,58	201000
	Titres (Héritage Jean Think)	269.791,71	-	501000
	DEXIA portefeuille sicav	1.230.292,45	1.714.126,08	504000
	ING portefeuille sicav	218.741,75	243.147,23	505000
	BGL BNP PARIBAS portefeuille-sicav	-	265.348,80	506000
	ING C/C	-	5,54	510000

	ING C/C VERT	-	256,26	510500
	BGL BNP PARIBAS CC 30-009346-68	15.003,34	156,34	511000
	BGL BNP PARIBAS CPTÉ EPARGNE	-	1.197,00	511500
	DEXIA C/C 3-116/0167/000	-25.250,74	338,96	512010
	DEXIA/ CC	-	7.918,19	512020
	B.I.L C/C3-116/0167/379	-	-	512011
	DEXIA BIL Terme 3-116/0167/006	490.462,61	-	512030
	DEXIA BIL cpte épargne	-	193.942,82	
	B.C.E.E. C.C.	-	-	513000
	Intérêts courus non échus		19.929,62	509000
	Perte de l'exercice	81.754,03		
	Total	3.033.142,73	3.198.714,42	
Passif	Capital	3.080.858,11	2.999.104,08	101000
	Plus-value sur titres (Héritage Jean Think)	-	-	102000
	Clients	-48.422,38	2.252,00	411000
	Fournisseurs	707,00	3.394,99	401000
	Personnel - Rémunérations dues	-	-	421000
	Caisse Assurance Sécurité Sociale	-	-	431000
	Contrib. - Ret. d'impôt sur salaires	-	-	441000
	Impôt foncier	-	-	442000
	Administration de l'Enregistrement	-	-	443000
	Bénéfice de l'exercice	0,00	193.963,35	
	Total	3.033.142,73	3.198.714,42	

Pertes & Profits 2009

		D	C	Comptes
Immeubles:				
	Frais de Gestion Immeubles	3.328,00		601400
	Entretien immeubles et réparations	3.593,29		601000- 601500
	Impôt Foncier	167,00		602000
	Frais Centre Marisca	9.212,61		603000
	Assurances	485,10		605000
	Annonces	37,90		606000
	Autres Frais en relation avec Immeubles	589,20		609000
			17.413,10	
Frais administratifs:	Frais de bureau et informatique	5.008,12		611500- 613600- 614000
	Frais de port et transport	378,85		613500- 615000
	Frais de télécommunication	1.043,68		613000
	Frais de secrétariat	5.323,75		611000
	Frais de dépôt et de publication	434,51		612500
	Frais de route et de représentation	2.614,75		631000
	Frais de maintenance de tombe	124,85		633000
			14.928,51	
Frais financiers:	Intérêts passifs	77,01		641000
	Frais financiers	247,32		642000
	Droits de garde	1.133,79		642100
	Moins-Value sur Titres	32.746,64		643000- 643500
			34.204,76	
Produits capitaux:	Intérêts actifs	4.027,06		711000- 711100

97037

	Produits titres	89.587,96			712000- 712100
	Plus-Value sur Titres	133.316,64			712500- 712550
				226.931,66	
Loyers:	Garages, caravanes, Differdange	13.354,00			701000
	Station essence, rte de Soleuvre Differd.	27.672,00			703000
	Centre Marisca, Mersch	39.387,00			706000
	Lover hangar et terrain	2.787,06			707000
	Cautions	378,00			708000
				83.578,06	
			66.546,37	310.509,72	
Dons:	Bénéfice de l'exercice avant dons			243.963,35	
	Dons				651000
	Recherche Parkinson DR. Diederich	15.000,00			
	Fondation Luxembourg - El Salvador	10.000,00			
	Pro Ninos Pobres	6.000,00			
	Coopération humanitaire Luxembourg	5.000,00			
	Nouvelle Associations enfants, Jeunes, Familles a.s.b.l.	5.000,00			
	Foyer de Jour "Museldrauwen"	3.000,00			
	Foyer de l'Enfance Rodange Lamadelaine ...	3.000,00			
	ONGD-FNEL	3.000,00			
			50.000,00		
	Bénéfice de l'exercice			193.963,35	
			116.546,37	310.509,72	

Budget 2010

			Dépenses		Recettes
Immeubles:	Gérance et entretiens Immeubles	4.000,00			
	Entretiens immeubles et réparations	20.000,00			
	Impôt Foncier	1.000,00			
	Frais Centre Marisca	12.500,00			
	Assurances	500,00			
				38.000,00	
Frais administratifs:	Frais de bureau et informatique	2.500,00			
	Téléphone et ports	1.500,00			
	Frais de secrétariat	6.000,00			
	Frais de route et de représentation	3.000,00			
	Installation Bureau	1.000,00			
	Divers	1.000,00			
				15.000,00	
Frais financiers:	Intérêts passifs et frais financiers	1.000,00			
				1.000,00	
Produits de capitaux:	Intérêts actifs	5.000,00			
	Produits titres	90.000,00			
					95.000,00
Loyers:	Garages, rte de Soleuvre, Differdange	14.000,00			
	Station essence, rte de Soleuvre Differd.	28.000,00			
	Centre Marisca, Mersch	40.000,00			
	Hangar rte de Soleuvre	3.000,00			
					85.000,00
	Total des dépenses - produits avant dons		54.000,00	180.000,00	
	Excédent des recettes avant dons		126.000,00		

Dons:	50.000,00	
Excédent des recettes après dons	76.000,00	
	180.000,00	180.000,00

Référence de publication: 2010109603/134.

(100123712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Calmena Luxembourg Holding, Société Anonyme.

Capital social: USD 21.050.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.919.

Suite à une décision du conseil d'administration de la Société en date du 9 juillet 2010, le siège social de la Société est transféré du 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter du 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010108819/14.

(100121552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.417.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 juillet 2010

L'Assemblée élit Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Erik Peter HENNY,
- Monsieur Dick MOLL,
- Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée nomme Réviseur Indépendant CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & Co. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour la société HECO REASSURANTIE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108831/18.

(100121579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 748.100,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.540.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise le 29 juin 2010 par l'associée unique de McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., (ci-après, la Société), McKesson Information Solutions Topholdings S.à r.l., ayant son siège statutaire à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, que Madame Carolyn June Harris, Comptable, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 270 Route d'Arlon, a été nommée comme gérante de la Société avec effet au 29 juin 2010 et pour une durée indéterminée.

2) Il résulte également d'une lettre de démission datée du 30 Juin 2010 que Madame Caroline Sheldon, demeurant alors professionnellement à L-8010 Strassen, 270 Route d'Arlon, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au même jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010110190/22.

(100123382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société du 30 juillet 2010 que:

- le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771 a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2011.

- le mandat des administrateurs Madame Sandra Fernandes et Messieurs Michael McKendry et Gerardo Chiaia a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS

Signatures

Référence de publication: 2010108832/17.

(100121587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Insight Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 23 avril 2010

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2010108835/13.

(100121597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.125,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 122.644.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN

- Véronique MENARD

- Christophe CAHUZAC

- Maxime NINO

- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010109408/24.

(100122454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Manpower Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.055.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'actionnaire unique de la Société du 15 juillet 2010 que:

- l'actionnaire unique a accepté la démission de Monsieur Luc Judy en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- l'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Philippe Lacroix, né le 11 septembre 1958 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au Louizalaan 523 Avenue Louise, 1050 Bruxelles (Belgique), en tant qu'administrateur de la Société, ceci avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010108839/18.

(100121591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 30 juin 2010

En date du 30 juin 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, et ce avec effet rétroactif au 26 mai 2010.

Son mandat prendra fin en date du 30 juin 2011.

En même date, l'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2010108841/17.

(100121609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Vindobona Finance Beta S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.951.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 août 2010

L'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1) La démission de Monsieur Paul GOULD en sa qualité d'administrateur avec effet au 27 juillet 2010 est acceptée.
- 2) Monsieur Markus KRUMMEN, employé privé, né le 26 Avril 1975 à Thuine (Allemagne), résidant au Quellenstrasse 51-55, A-1100 Vienne est nommé administrateur en son remplacement, à partir du 27 juillet 2010.

Monsieur Markus KRUMMEN terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vindobona Finance Beta S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010109059/19.

(100122687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Prodest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.352.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue en date du 03 août 2010 que:

Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010108843/14.

(100121945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

alter immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt, 1, Kareschbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 37.016.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108847/10.

(100123013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

alter immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt, 1, Kareschbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 37.016.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108848/10.

(100123015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.383.

—
Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé de EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l.

En vertu d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé, signé le 1^{er} juillet 2010, Marathon Paris Partners L.L.C., une société soumise aux lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique a cédé toutes ses parts sociales qu'elle détient dans la société EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l. à European Property Partners X, L.L.C. une société soumise aux lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique.

Par conséquent European Property Partners X, L.L.C. détient toutes les parts sociales de la société EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010109167/20.

(100123223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

A.T.U. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 137.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108849/10.

(100122481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Albireo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.130.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 30 juillet 2010

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 2 août 2010.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010108851/16.

(100122683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Amber Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.199.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 30 juillet 2010

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 2 Août 2010.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010108852/16.

(100122809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Bilku 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.659.

Die Bilanz vom 31. März 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Juli 2010.

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010108876/12.

(100122442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Avenches S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.927.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 30 juillet 2010

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 2 Août 2010.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010108853/16.

(100122717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

ALC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.500.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108854/10.

(100122850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Alpha Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.614.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108855/10.

(100122857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Atech Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.789.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010109096/18.

(100123542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

AMB Bonneuil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.962.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108857/13.

(100122916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

AMB Canada Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.485.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108858/13.

(100122934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

AMB Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.566.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108859/13.

(100122937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Applied Technologies, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, Allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 65.067.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

"Par jugement du 15 juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés susmentionnées et met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Catherine HORNUNG."
Le liquidateur

Référence de publication: 2010108866/15.

(100122437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

AMB European Finco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.004.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108860/13.

(100122943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

AMB Le Havre Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.855.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108861/13.

(100122909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

AMB Paris Nord 2 Holding 4 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.929.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108862/13.

(100122931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Dalcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 154.797.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg”, in short form “Experta Luxembourg”, a joint stock company established and with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-29597,

here represented by:

Mrs. Sarah BRAVETTI and Mrs. Christelle HERMANT-DOMANGE, private employees, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 July 2010.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of “DALCOM S.A.”

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) divided into three hundred and twenty (320) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased by decision of the board of directors from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue

and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of May at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2011.
2. The first annual general meeting shall be extraordinary held on 27 January 2012.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by “Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg”, in short form “Experta Luxembourg”, above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- “LANNAGE S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office in 283, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130); Mrs Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

2.- “VALON S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office in 283, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143); Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

3.- “KOFFOUR S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office in 283, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086); Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

The company “LANNAGE S.A.” has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

“AUDIT TRUST S.A.”, a «société anonyme», with registered office in 283, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg», en abrégé «Experta Luxembourg», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B29597,

ici représentée par:

Madame Sarah BRAVETTI et Madame Christelle HERMANTDOMANGE, employées privées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «DALCOM S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.-EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de mai à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra extraordinairement le 27 janvier 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg», en abrégé «Experta Luxembourg», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130); Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143); Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086); Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.» est nommée Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI, C. HERMANT-DOMANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2010. Relation: EAC/2010/9564. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010109153/337.

(100123260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Enjoy Eat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 154.750.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michaël BENITAH, contrôleur financier (banque), né à Marseille (France), le 30 mai 1983, demeurant à L-1363 Howald 3, rue du Couvent,

2.- Madame Sarah GUEZ, chef de projet, née à Marseille (France), le 16 février 1985, demeurant à L-1321 Luxembourg, 288, rue de Cessange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ENJOY EAT S. à r. l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi, et à condition encore que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

En général, la Société pourra faire toutes opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Michaël BENITAH, préqualifié, cinquante parts	50
2.- Madame Sarah GUEZ, préqualifiée, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michaël BENITAH, contrôleur financier (banque), né à Marseille (France), le 30 mai 1983, demeurant à L-1363 Howald 3, rue du Couvent,

- Madame Sarah GUEZ, chef de projet, née à Marseille (France), le 16 février 1985, demeurant à L-1321 Luxembourg, 288, rue de Cessange.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Benitah, Guez, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 août 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010108924/110.

(100122453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

AMB Port of Rouen Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.186.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108863/13.

(100122927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

AMB St Pathus Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.099.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108864/13.

(100122923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108865/13.

(100122872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Coller Partners 404 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour Coller Partners 404 S.C.A.

Coller Partners 404 Management S.à r.l.

Associé commandité

Représenté par Matthijs BOGERS

Gérant administratif

Référence de publication: 2010108880/15.

(100122951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Arrado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 89.865.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010108868/10.

(100122395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Atex International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.678.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108870/10.

(100123032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

ATIM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dominique Szlachta.

Référence de publication: 2010108871/10.

(100122974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Aero Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 124.660.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Botttereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010109409/24.

(100122445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Bluestar Silicones International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.291.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, Bluestar Silicones Investment Ltd ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010108872/13.

(100122996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Barn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.959.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 30 juillet 2010

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 2 août 2010.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010108873/16.

(100122662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Belgofin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.221.

Les comptes annuels au 30 NOVEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108874/10.

(100122859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.
